



## Vente immobilière avec cuisine équipée

-----  
Par fpenet

Bonjour, je souhaiterais savoir si, lors d'une vente immobilière, le vendeur est obligé de laisser en place les éléments d'une cuisine entièrement équipée, tels que lave-vaisselle intégré ? Merci de votre réponse.

-----  
Par fif64

Si c'est prévu au compromis ou dans la vente définitive oui, sinon non..  
C'est du mobilier qui n'est pas ancré à la maison (contrairement aux cheminées, chauffages, carrelages, qui eux doivent rester).

-----  
Par fpenet

Merci pour votre réponse !